

	CHARGE.E DE MISSION POUR LES CONSEILS LOCAUX de SANTE MENTALE (CLSM)	Référence : FF-RHFI Version : 3 Date d'application : 01/07/2023 Page : 1/3
FICHE DE FONCTION		

MISSIONS

Le Conseil Local de Santé Mentale est une instance de concertation locale, présidée par un élu du territoire, regroupant de nombreux acteurs aux champs de compétences complémentaires :

- Élus locaux,
- Professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie,
- Représentants d'usagers et leurs familles,
- Associations et institutions du secteur social et médico-social,
- Éducation nationale,
- Services de police, justice, pompiers etc...

Les CLSM poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser la citoyenneté et l'insertion dans la cité des personnes concernées par des troubles psychiques.
- Favoriser l'accès aux soins et prévenir la dégradation de la santé mentale.
- Lutter contre la stigmatisation et changer de regard sur la santé mentale.
- Favoriser le partage, la formation et la diffusion d'informations.
- Identifier les besoins du territoire.

En 2023, le département du Haut-Rhin rassemble 8 CLSM. Le déploiement des CLSM et la sensibilisation des Elus locaux à la santé mentale sont inscrits au Projet Territorial de Santé Mentale du Haut-Rhin.

Dans ce contexte, le rôle du ou de la chargé.e de mission a pour fonction :

1. de contribuer à la mise en place et à l'animation dans les territoires des conseils locaux de santé mentale, en lien avec les collectivités territoriales concernées, dans une perspective d'autonomisation.
2. d'accompagner la dynamique départementale des Conseils Locaux de Santé Mentale et de favoriser la prise en compte de la santé mentale par les élus locaux.
3. de participer à la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de communication visant à la déstigmatisation de la santé mentale dans le département, telle que les Semaines d'Information sur la Santé Mentale

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Coordination des CLSM dans les territoires :

- Participer à l'organisation (invitations, compte-rendus, gestion des listings) et à l'animation des réunions nécessaires au fonctionnement des CLSM du département, en lien avec les collectivités territoriales, les élus et les professionnels concernés. La coordination en binôme avec ces institutions sera recherchée.
- Contribuer à la réalisation de diagnostics locaux en facilitant l'expression des besoins par les acteurs.
- Au regard des besoins identifiés, et selon les dynamiques en place et les moyens de co-animation existants, construire et formaliser des plans d'actions ou des projets en associant l'ensemble des acteurs ainsi que la population et les usagers.
- Participer ponctuellement et selon les besoins à la mise en œuvre d'actions d'information, de sensibilisation, et de formation autour de la santé mentale portées par les CLSM.
- Prendre part ponctuellement et selon les besoins à des projets favorisant la santé psychique de la population, en soutien, le cas échéant, aux acteurs déjà en place.

Diffusion	Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Diffusion obligatoire / DRH Dir. clientèle et comm. / CGS / Resp. DRH / Coordo. conseils locaux de santé mentale	Responsable Équipe action territoriale	Qualité : Qualiticienne Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Directeur

	COORDINATEUR.TRICE DES CONSEILS LOCAUX de SANTE MENTALE (CLSM)	Référence : FF-RHFI Version : Date d'application : Page : 2/3
FICHE DE FONCTION		

Développement du travail en réseau et communication

- Développer le partenariat local et le travail en réseau en soutenant l'instauration un dialogue et d'une concertation entre les élus, les acteurs professionnels, associatifs de la santé mentale, du handicap psychique, les familles et les personnes concernées, les partenaires (police, gendarmerie, justice, éducation nationale, ...).
- Etre une ressource de proximité en matière de santé mentale pour les acteurs locaux. Pouvoir renseigner et orienter selon les besoins.
- Mobiliser les ressources locales pour communiquer, informer et sensibiliser les professionnels et les usagers.
- Alimenter une newsletter en santé mentale.

Développement de la dynamique départementale et soutien aux élus locaux

- Communiquer auprès des élus et des acteurs locaux pour les sensibiliser à la prise en compte de la santé mentale de la population, en lien avec l'Association des Maires du Haut-Rhin.
- Réunir les président.e.s de CLSM, mutualiser les expériences lorsque possible et assurer le lien entre les projets de territoire.
- Assurer le suivi de l'enveloppe budgétaire dédiée aux CLSM
- Rendre compte de son action à l'Agence Régionale de Santé
- Articuler les CLSM avec les autres dispositifs de coordination et d'information en santé : CREHPSY (centre ressources handicap psychique), CPT (communauté psychiatrique de territoire), CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), CLS (contrat local de santé), Centre de Ressources en Réhabilitation Psychosociale...
- Travailler en collaboration avec l'AMHR (association des maires du Haut-Rhin), et proposer selon les besoins et possibilités des sensibilisations aux élus locaux.
- Assurer une veille en santé mentale, action territoriale et développement local.

Dans le cadre des SISM :

- Participer à la déclinaison des SISM dans les territoires des CLSM.

Ces activités seront adaptées selon les ressources et dynamiques territoriales existantes. L'autonomisation des CLSM et de leurs acteurs et l'intervention en binôme avec un.e acteur.trice du territoire seront systématiquement recherchés. Certaines actions pourront être réalisées en lien avec le.la Coordinateur.trice du Projet Territorial en Santé Mentale qui interviendra en appui.

SPECIFICITES ET DIFFICULTES DU POSTE

Compétences requises :

- Organiser et suivre un projet dans toutes ses dimensions (diagnostic, mise en oeuvre, évaluation)
- Maîtrise de l'ingénierie de projet (montage, coordination, suivi, évaluation)
- Savoir analyser, synthétiser les informations recueillies et les traduire en bilan et plans d'actions
- Travailler avec des élus locaux et appréhender l'environnement des collectivités territoriales
- Savoir développer et renforcer des partenariats avec les acteurs locaux, associatifs et institutionnels
- Savoir animer des groupes de travail et rédiger des compte-rendu
- Assurer la mise à jour des listes de diffusion
- Appréhender la dimension collective et pluridisciplinaire des problématiques de santé mentale rencontrées sur le territoire
- Expérience appréciée en conduite de projet de santé, développement local, animation de partenariats

Diffusion Diffusion obligatoire / DRH Dir. clientèle et comm. / CGS / Resp. DRH / Coord. Équipe action territoriale	Rédacteur Responsable Équipe action territoriale	Vérificateurs Qualité : Qualiticienne Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Approbateur Directeur
---	---	---	-------------------------------------

	COORDINATEUR.TRICE DES CONSEILS LOCAUX de SANTE MENTALE (CLSM)	Référence : FF-RHFI Version : Date d'application : Page : 3/3
FICHE DE FONCTION		

Qualités requises :

- Connaissance des enjeux locaux et nationaux en matière de santé publique et de santé mentale en particulier
- Compétences en animation territoriale
- Compétences en animation de réunions
- Aptitudes relationnelles, capacités de communication
- Souplesse et capacité d'adaptation, sens de la diplomatie
- Capacités rédactionnelles
- Sens de l'initiative et autonomie, savoir être force de proposition
- Utilisation courante des outils informatiques (Word, Excel, OpenOffice, Internet)

A noter : disponibilité, déplacement sur l'ensemble du département et réunions en soirée.

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION ET RELATIONS EXTERNES

Au sein de la Direction des Ressources Humaines et de l'action territoriale. Sous la responsabilité de la responsable de l'action territoriale. Action conduite en articulation avec un.e second.e chargé.e de mission.

CRITERES D'EVALUATION

L'entretien de compétences et de formation est effectué par la direction des ressources humaines et de l'action territoriale :

- Entretien de compétences et de formation PC-RHFI-17
- Support d'entretien professionnel annuel sur GESFORM GPMC ou EN-RHFI-22

L'entretien de notation est effectué par la coordinatrice de l'équipe de l'action territoriale.

Diffusion Diffusion obligatoire / DRH Dir. clientèle et comm. / CGS / Resp. DRH / Coord. Équipe action territoriale	Rédacteur Responsable Équipe action territoriale	Vérificateurs Qualité : Qualificienne Faisabilité : Directeur des ressources humaines	Approbateur Directeur
---	---	---	-------------------------------------